

L'Islam dans l'Assise du Pouvoir et dans la Stratégie Politique de Mouammar Kadhafi (1969-1973).

SEKONGO WAHADJOTANA MAMADOU

Université Jean Lorougnon Guédé (Daola / Côte d'Ivoire)

wahadjotanasekongo@gmail.com

2250757881020 / 2250101381121

Résumé :

Guide de la révolution libyenne de 1969, Mouammar Kadhafi a su exploiter les ressources de l'Islam pour prendre et légitimer son pouvoir. Ayant pris le pouvoir à la suite d'un putsch contre le Roi Idriss, il a démantelé l'ancienne élite sociale libyenne jugée trop corrompu. Une élite qui selon lui qui est à la base de la dérive des musulmans libyens. À travers ses actions, le guide de la révolution a su gagner le soutien de l'orthodoxie musulmane et celui du peuple pour légitimer le nouveau régime. Pourtant, il s'est plutôt servi de ces derniers pour assoir et légitimer le régime. Bien qu'important, ces soutiens au régime seront insuffisants pour confisquer le pouvoir. Ce qui amène au durcissement du régime et à la rupture idéologique avec les religieux. Ainsi, il commence par une politique de dénigrement des Oulémas en matière d'exégèse coranique. Cette stratégie tenait non seulement à s'abstraire des prescriptions religieuses qui étaient en contradiction avec la vision du régime. Surtout à éradiquer l'influence des confréries religieuses, notamment celles des Senoussis et des Frères Musulmans sur les populations libyennes. D'où la remise en cause de la fiabilité des hadiths et la certitude de détenir lui-même les clefs de la compréhension et de l'interprétation du Coran. Ainsi, c'est de ce constat que procède l'intérêt de l'étude qui tend à analyser l'Islam dans la stratégie politique de Kadhafi.

Mots clés : l'Islam ; stratégie politique ; légitimer.

Summary:

Leader of the Libyan revolution in 1969, Muammar Gaddafi was able to exploit the resources of Islam to seize and legitimise his power. Having taken power following a putsch against King Idriss, he dismantled Libya's former

social elite, which he considered too corrupt. An elite which, according to him, was at the root of the drift of Libyan Muslims. Through his actions, the Leader of the Revolution won the support of Muslim orthodoxy and that of the people to legitimise the new regime. However, he used them to consolidate and legitimise the regime. Although important, this support for the regime was insufficient to seize power. This led to a hardening of the regime and an ideological break with the clerics. It began with a policy of denigrating the Ulemas in matters of Koranic exegesis. The aim of this strategy was not only to abstain from religious prescriptions that were in contradiction with the regime's vision. Above all, it sought to eradicate the influence of religious brotherhoods, particularly the Senusis and the Muslim Brotherhood, on the Libyan people. Hence the questioning of the reliability of the hadiths and the certainty that he himself holds the keys to understanding and interpreting the Koran. It is from this observation that the interest of this study stems, as it aims to analyse Islam in Gaddafi's political strategy.

Key words: Islam; political strategy; legitimacy.

Introduction

Libye constitue un grand foyer musulman, un pays tribal, sans solides traditions étatiques, et que c'est l'Islam qui a servi de référent identitaire puis qui a été au cœur de la construction politique du pays (B. Badié, 2011, p.3). L'onction religieuse a été l'élément sur lequel s'est appuyé le roi Idriss 1^{er} pour étendre le contrôle sur toute la Libye avec l'aide des français et des britanniques qui avaient repris les positions des italiens après la seconde guerre mondiale. Ainsi, connaissant les réalités du peuple libyen, Kadhafi ne manque pas de reprendre en compte le capital religieux du monarque après le putsch de 1969. La prise du pouvoir par Kadhafi constitue un tournant majeur dans l'histoire politique du pays. Suite à des vives tensions sociales et à une politique internationale délicate, celle-ci a libérée le pays de l'occupation étrangère en redonnant à la Libye l'indépendance et fierté culturelle

souhaité par le peuple. Pour consolider le nouveau régime, il décide de continuer à gouverner le pays en s'appuyant sur les mêmes fondements religieux avec l'aide des Oulémas. Un État dans lequel l'Islam constitue le noyau de l'idéologie politique.

Cependant, très tacticien, il prend dès la fin des années 1973, des positions ambiguës quant à la foi musulmane, en émettant des doutes sur la fiabilité des Hadiths (F. Burgat et A. Laronde, 1996, p.65). Autrement, L'Islam devient un thème important du régime pour des raisons de politique intérieure plutôt que par conviction spirituelle ou religieuse (F. Burgat et A. Laronde, 1996, p.64-65). Les prises de position de Kadhafi, visaient à priver les Oulémas de leur monopole normatif en matière religieuse, en leur contestant le droit d'interpréter le Coran. Ainsi, c'est de cette constatation que procède l'intérêt de l'étude qui tend à analyser l'Islam dans la stratégie politique de Kadhafi.

Toutefois, pour conforter sa position contre les Oulémas et les Frères Musulmans, il inclut dans la Charte verte de la Liberté et des droits de l'homme en Libye l'interdiction pour toute personne ou groupe de se prévaloir de l'Islam pour entreprendre des actions politiques (F. Burgat et A. Laronde, 1996, p.67).

À partir de ce constat, pourquoi l'exploitation politico-religieuse de l'Islam est-elle indispensable dans la stratégie de gouvernance de Kadhafi ?

L'objectif de cette étude est de monter la place de l'Islam dans la vie politique en Libye, en insistant sur son apport dans l'assise du pouvoir et dans la stratégie politique de Kadhafi.

Pour la réalisation de cette étude, la méthode de travail a nécessité le recours à l'utilisation croisée de documents multiples. Notamment, les sources imprimées et les sources

électro niques. La collecte de ces sources a fourni d'importantes informations sur le sujet objet de l'étude. L'analyse de ces différents documents a permis d'aborder le travail selon le plan qui suit : D'abord montrer la stratégie de l'exploitation des religieux dans l'assise du pouvoir, ensuite, montrer le rôle de guide religieux et politique de Kadhafi, enfin de montrer l'Islam politique et les enjeux de l'interprétation.

1- La stratégie de l'exploitation des religieux dans l'assise du pouvoir

1-1- Les Oulémas dans la consolidation du régime Kadhafi

La chute brutale de la monarchie, provoque la fragilité de la structure politique du pouvoir central. L'absence de profondes traditions nationales, et le caractère restreint de la classe dirigeante issue de la révolution poussent Kadhafi à chercher le soutien de l'orthodoxie musulmane qui avait gouverné avec la monarchie du Roi Idriss al Senoussi depuis l'indépendance de la Libye en 1951 (H. Guénéron, 1976, p.128). En effet, la monarchie Senoussi était constituée autour d'une bureaucratie en Cyrénaïque et Tripolitaine, largement sous le contrôle des religieux, notamment des Oulémas. Ce sont des Oulémas salariés, muftis, juges, mais aussi enseignants accrédités dans les écoles comme dans les grandes mosquées (A.A. Ahmida, 2009, p.82). C'est donc sur cette bureaucratie formée d'Oulémas que s'appuya la monarchie pour gouverner la Libye. Mais, déçus de la corruption du régime monarchique et par les valeurs importées de l'Occident qui menacent celles de l'Islam, ils vont accepter de soutenir Kadhafi lors de la prise du pouvoir en septembre 1969, vu sa volonté d'interdire l'alcool et de fermer les night-clubs dans le pays. À travers des déclarations, Mouammar Kadhafi a su gagner le soutien du

peuple libyen, surtout celui des Oulémas, qui n'étaient plus en accord avec la monarchie. Mais, le soutien des Oulémas au guide de la révolution est dû à la montée d'un fort mécontentement social, quant à l'inégalité de répartition des richesses naturelles du pays ; qu'à la position internationale délicate de la Libye dans les années 1960 à 1969. Et malgré les nombreuses tentatives de réformes sociales et politiques, le régime monarchique s'est montré incapable à résoudre le malaise de la population et la sclérose de la vie politique du pays.

Également, vu qu'il se réclamait de l'anticorruption, de l'austérité morale et politique à travers son engagement et les réformes qu'il annonce au peuple, les Oulémas acceptèrent de s'associer au nouveau régime libyen qui par leurs promesses, sont en conformité avec l'Islam conservateur (G. Joffe, 1988, p.616). Dans ce contexte de fragilité, pour mieux se faire suivre par les Oulémas, Kadhafi remplaçait le drapeau de la monarchie par celui de l'Islam un drapeau vert. Ainsi, les Oulémas furent placés à des postes clés du système éducatif et de la justice, notamment au Conseil National de Guidance (CNG), chargé de réformer sous la supervision de Kadhafi le système judiciaire. C'est donc bien en se plaçant dans l'orthodoxie musulmane que représentaient les Oulémas que Kadhafi pu légitimer son pouvoir en y associant les valeurs traditionnelles libyennes basées sur l'Islam (T. Ray, 2000, p.155-156).

1.2. La rupture idéologique avec les Oulémas

La rupture avec l'orthodoxie musulmane a résulté d'une initiative du régime visant à circonvenir les résistances de la corporation des Oulémas à la mise en œuvre, à la fin des années 1970, de certains aspects du projet de la Jamahiriya (F. Burgat, 1988, p.173). En effet, l'idéologie de la révolution visait à

l'évidence à s'abstraire de celle des prescriptions religieuses qui entraient le plus directement en contradiction avec la philosophie politique de Kadhafi. Il s'agit de la publication de la troisième partie du livre vert. Pour Kadhafi, avec la sunna disparaîtraient les règles de l'Islam, mais aussi leurs gardiens, à savoir l'encombrante corporation des Oulémas, qui sont théoriquement investis de la mission de veiller à l'orthodoxie religieuse. Cela sous-entend que le régime de Kadhafi accepte mal de voir les Oulémas outrepasser leur fonction de gardien de la foi. À cet effet, pendant le congrès du peuple, à Sebha, il souligne que : « *Nous ne sommes pas là pour écouter les Oulémas* » (P. audibert, 1979, p.127). Personne n'a le privilège de l'exégèse, et le seul mot "Islam" ne suffit pas à faire jaillir le socialisme.

En revanche, en 1976, Al Ouassou Al-Thaqafi, un journal proche du pouvoir, a fait publier un article, intitulé « *ni muftis, ni marabouts, ni cheikhs* », dans lequel il est expliqué que la démocratie directe que veut construire le régime est incompatible avec l'existence d'un establishment religieux. Et que le pouvoir devrait être directement exercé par le peuple. Par conséquent, les Oulémas n'avaient plus à y être associés au régime.

De plus, toujours dans ce même article, il est dit que ces Oulémas, enturbannés, venus d'Al Azhar ou de la Zeitouna, sont pleins de conservatisme et leur « *sacralisation* », correspond à une « *apostasie* » (O. Moncef, 2009, p126). Ainsi, Kadhafi, revendique le droit à l'ijtihâd, à l'interprétation des textes religieux en 1973 (D. Moncef, 1996, p.86). Considérant ainsi que la charia est l'œuvre des Oulémas et qu'elle est une œuvre humaine juridique positive, mais ne constitue pas une religion.

Par ailleurs, si Kadhafi se méfie du traditionalisme des gardiens de la foi religieuse (dont il est d'autant plus naturellement distant qu'ils ont souvent été liés à la confrérie du roi Idriss), il est moins éloigné de l'univers référentiel des islamistes. Dans le contexte de la disparition physique (en septembre 1970) de son père spirituel le Président égyptien Nasser, il est ainsi l'un des premiers chefs d'État arabes à s'engager dans la voie d'une réalisation partielle du droit positif. En 1970, une commission est chargée d'éliminer les règles établies en violation de la Charia et de proposer un projet de réhabilitation de ses principes fondamentaux (F. burgat et A. Laronde, 1996, p.65). Mais, si Kadhafi est trop pieux pour être parfaitement nassérien, il est dans le même temps trop nassérien pour ne pas s'opposer à une émergence des adeptes de l'islam politique en Libye. Ses premières réticences remontent sans doute à l'attentat contre Nasser dont en 1954 les frères musulmans d'Hassan al-Banna ont été (à tort ou à raison) accusés. Quelques années plus tard, les opposants au régime sont systématiquement qualifiés de frères musulmans et cette appellation est en toute occasion associée aux valets de l'impérialisme, à la droite réactionnaire, ou encore aux ennemis du progrès, du socialisme et de l'unité arabe. À ce premier motif d'une discorde que les ans n'ont pas aplani s'ajoute une divergence plus fondamentale sur le statut politique de l'arabité. Alors que les islamistes se refusent à voir dans leur appartenance ethnique un fondement de la réunification des Arabes ils mettent en avant le référent religieux. Ce qui amène Kadhafi à dire qu'on peut réunir les arabes en tant qu'arabes ayant un esprit musulman, mais si on essaye de les réunir en tant que musulmans, en ignorant qu'ils sont arabes, ce sera une tentative vouée à l'échec (F. burgat et A. Laronde, 1996, p.65).

2- Mouammar KADHAFI, guide politique et religieux

2-1- *KADHAFI, protecteur des fondements religieux de la Libye*

La Libye est un pays extrêmement complexe. Durant le règne de la monarchie du Roi Idriss 1^{er}, la structuration de l'espace politique du pays s'est faite sous l'influence de la confrérie soufie des Senousis qui a vu le jour en 1837. Les leaders de cette confrérie ont su par le biais d'un réseau social très structuré autour de centre religieux (les zawiyas) qui accueillent et forment les hommes pieux, étendre leur emprise sur l'ensemble de la Libye. Leur position au sein de la société leur permettait d'arbitrer très souvent les conflits entre les tribus qui sont aussi très influentes dans ce pays. Les Libyens leur sont redevables de la lutte acharnée qu'ils ont menée contre les colonisateurs italiens. En l'absence de partis politiques, c'est sur ces structures traditionnelles que le monarque libyen s'est appuyé pour gouverner la Libye depuis son indépendance jusqu'en 1969, suivant les préceptes de l'Islam. Cependant, si Kadhafi ne reconnaît pas cette influence, c'est certainement parce que le roi Idriss al-Senoussi s'est compromis auprès des puissances étrangères et n'a pas su poursuivre la lutte contre l'impérialisme dont il a voulu pourtant repousser l'influence comme l'avaient fait ses grands ancêtres (Collectif, 1975, p.72). En fait, personne n'a reproché aux senoussis une trahison de l'Islam, mais seulement une trahison du nationalisme arabe. Il y a quand même chez Kadhafi un certain refus ou du moins l'oubli partagé par les Frères Musulmans et les réformistes du mysticisme (tasawwouf).

Par ailleurs, sous le gouvernement révolutionnaire de Kadhafi, le rôle de l'Islam orthodoxe s'est affirmé peu à peu. Kadhafi s'affirme être un musulman dévot ; il veut magnifier

l'Islam et lui redonner la place centrale qu'il doit avoir dans la vie des gens. Il croit que la pureté de l'Islam a été souillée avec le temps, surtout avec l'influence des européens depuis la période coloniale. Alors, pour restaurer la pureté de l'Islam, il s'est attelé à restaurer la charia comme base du système législatif libyen, à bannir les pratiques et les vêtements venus de l'Occident, ainsi qu'à purifier symboliquement les mosquées. Il a même qualifié certaines pratiques islamiques de sataniques, affirmant que le Coran a été corrompu. Malgré cela, il croit en la valeur du Coran comme Guide politique et moral pour le monde contemporain, comme le montre le livre vert, publié au milieu des années 1970 (voire le chapitre 4 du livre). La première partie de ce Livre est un commentaire des injonctions coraniques pour traiter les affaires humaines. Pour lui, La mise en œuvre directe du Coran signifie l'adoption d'une démocratie directe au moyen des congrès populaires, et des comités populaires. Étant donné que le Livre Vert est uniquement fondé sur le Coran, ses instructions peuvent être appliquées de façon universelle, au moins pour le monde musulman.

Peu après la prise de fonction, Kadhafi voulant valoriser l'Islam, se montra fortement conservateur, en fermant les bars et les boîtes de nuit, en interdisant les loisirs considérés comme immodes, et en revenant au calendrier islamique qui part de la date de la mort du prophète en 632 (Collectif, 1975, p.73). C'est ainsi que la vente d'alcool a été interdite en Libye. Tous les contrevenants aux règle imposées sont sévèrement réprimés. La question se pose d'instaurer la charia, et il assure la présidence du comité qui étudie les problèmes rencontrés par cette réforme du système juridique. En novembre 1973, un nouveau code législatif fut promulgué, et rend tout le système judiciaire libyen conforme à la charia, un code légal fondé sur

le Coran. Dans les lois promulguées par le régime, figurait une série de punitions légales proscrits qui incluaient des peines d'amputation de la main ou du pied pour les voleurs. La législation contenait des clauses qui en limitent la portée exécutoire. Mais, il s'agit néanmoins d'appliquer les principes coraniques dans un État moderne. Une autre loi impose la flagellation pour les individus qui rompent le jeûne du Ramadan avant l'heure de la rupture. De même que les hommes et femmes victimes d'adultère sont punis de huit coups de fouet. Pour les commentateurs, il ne va installer rien moins qu'un État fondamentaliste à travers le nouveau code pénal et la définition de sanctions judiciaires découlant des lois islamiques. En effet, Kadhafi est conscient que pour s'imposer, il lui faut épargner le régime des critiques des religieux. Il a également besoin de la caution de ces derniers pour légitimer les réformes politiques et sociales.

En outre, dès la décennie soixante-dix, il crée le fond Jihad destiné à l'aide aux palestiniens qu'il fait alimenter par des retenus sur le salaire des fonctionnaires. Il donne mission à la faculté des études islamiques et arabes à l'université de Benghazi de former les leaders intellectuels musulmans pour l'ensemble du monde islamique. La société de Mission Islamique a utilisé des fonds publics pour la construction et la répartition des mosquées et des centres islamiques d'enseignement dans les villes aussi largement séparés que Vienne et Bangkok. Quant à la société pour rappel islamique (Ad Dawah), elle est organisée avec le soutien du gouvernement pour propager l'Islam à l'étranger, en particulier en Afrique, et fournir des fonds pour les musulmans des quatre coins de la planète (H. Guénéron, 1976, p.72). Sur la base de la certitude que le contact avec la civilisation Occidentale à saper les fondements de la religion musulmane dans le pays,

notamment dans le comportement quotidien des habitants, il se donne la mission de faire revivre l'Islam des origines débarrassées des scories de la modernité.

2-2 L'islamisation de l'État libyen

Une fois les assises du pouvoir consolidé, Kadhafi prend la décision d'ériger la Libye en un État musulman vu que la population étant musulmane de confession Sunnite à 97% (H. Guénéron, 1976, p.72). Ce principe d'unité entre la religion et l'État est très affirmé. C'est pourquoi dans la constitution, il a fait de l'Islam la religion d'État et le Coran, la source ultime des lois juridiques. Depuis le coup d'État de 1969, le régime de Kadhafi a explicitement mené une politique de réaffirmation des valeurs islamiques développant une culture islamique et plaçant la charia comme principe de la Loi. La pratique islamique modèle la vie quotidienne des libyens. La date hégirienne est également introduite dans les textes administratifs et la législation de la Libye est taillée sur mesure de la loi islamique le 18 octobre 1971 (H. Guénéron, 1976, p.73). En effet, plusieurs lois sont modifiées, touchant aux droits de la femme et au vol. De rigoureux châtiments islamiques, comme la lapidation et l'amputation des mains et des pieds, entrent dans le code pénal libyen bien qu'ils semblent n'avoir jamais été appliqués. Ainsi,

« L'aumône obligatoire » a été imposée par Kadhafi sur les revenus et des avoirs de chaque travailleur libyen à hauteur de 10%. Il a aussi bannie l'usure, car elle est rejetée par l'Islam. Le drapeau vert de l'Islam est fait l'emblème national de la Libye. Plus dur, la prééminence des catégories culturelles occidentales est combattue de manière très volontariste ; l'usage public de l'écriture latine a été proscrit, y compris sur

les passeports étrangers qui doivent être traduits en arabe ; des spots télévisés sont fait pour décourager la population de porter la cravate, assimilée à un « symbole des croisés » (H. Guénéron, 1976, p.73).

Les appellations du calendrier grégorien ont été remplacées par une terminologie locale fabriquée tout exprès pour exprimer le refus de l'aliénation culturelle impérialiste, etc. La population de Tripoli a même vu brûler en place publique quelques dizaines d'instruments de musique occidentale. Kadhafi a fait simplement un retour à l'héritage arabe et islamique que l'époque coloniale de la Libye avait assimilé à l'Occident.

Bien que Kadhafi ait affirmé avoir mis en place une législation islamique, il ne l'a pas totalement et il n'a pas non plus appliqué toutes les lois introduites. La loi qui permet de demander et de payer des intérêts sur le capital par exemple. Il est vrai que les voleurs doivent être punis par l'amputation des mains, mais chacun sait que cette peine n'a jamais été appliquée (H. Guénéron, 1976, p.74). Pas plus que la mesure qui veut que les personnes coupables d'adultères soient tuées à coup de pierres.

Par ailleurs, Le pays ne reconnaît cependant comme confession musulmane que le Sunnisme et les autorités répriment toute autre forme de culte islamique (S. Geoffi, 2004, p.114). Les activités des Oulémas et les prêches dans les mosquées font l'objet d'une surveillance constante par les services de sécurité libyenne. Aussi, il semble que la population des Juifs de Libye, réduite à quelques centaines d'individus à l'époque de l'arrivée de Kadhafi au pouvoir, fait d'emblée l'objet d'une hostilité particulière. Durant les premières années

de la république arabe libyenne, tous les biens fonciers des Juifs sont confisqués et les cimetières Juifs détruits. Des répressions et les mesures arbitraires conduisent à l'exil les derniers Juifs de Libye, dont la communauté disparaît totalement avec le temps. Les autres religions non musulmanes, malgré l'antipathie déclarée de Kadhafi pour les chrétiens d'Orient, ne font pas l'objet de répressions particulières, du moment que leurs représentants sont impliqués dans les activités subversives.

3- L'Islam politique et les enjeux de l'interprétation

Les manœuvres de Kadhafi pour contrôler les guides religieux libyens découlent de l'idéologie de la Jamahiriya à s'abstraire des prescriptions religieuses qui sont en contradictions avec la philosophie du Guide de la révolution. Divers éléments contribuent à ce projet, notamment l'interprétation des textes religieux et la campagne de dénigrement systématique des dignitaires religieux.

3-1- *La relecture et l'interprétation du Coran*

Le nom "Coran" provient du terme arabe "Qur'an" qui fait référence à une récitation, une communication orale. La tradition désigne par ce terme le contenu transcrit de la parole de Dieu, révélée par fragments au prophète Mahomet par l'intermédiaire de l'ange Gabriel pendant les vingt-trois années (de 612 à 632) de sa mission. Le Coran est constitué de 6232 versets regroupés en 114 sourates, la plus petite étant constituée de 2 versets (Sourate CX) et la plus grande de 288 (sourate II). Les sourates ne sont pas rangées dans l'ordre chronologique de leur "révélation" ; leur ordre a été défini par le prophète Muhammad (Saint Coran, sourate 2). Le texte

coranique, considéré comme l'ultime révélation de Dieu (le prophète Mahomet est réputé être le dernier des prophètes, le dernier messager de Dieu), est, avant toute chose, un rappel aux hommes pour qu'ils reviennent à la foi originelle en Dieu et qu'ils aient de fait le comportement moral qui convient.

Plus d'un tiers du Coran est constitué par l'expression du "tawhîd", c'est-à-dire la foi en l'unicité du créateur qui n'engendre pas et n'a pas été engendré. On trouve également évoquées les histoires des prophètes dont la narration traduit le fait de l'essence unique des messages et de leur continuité. En ce sens donc, le Coran représente, pour les musulmans, une parole absolue qui donne et prend sens au-delà des événements et des contingences de l'histoire, justement parce qu'il est, pour les fidèles le dernier message révélé aux hommes par Dieu qui, auparavant, avait envoyé d'innombrables prophètes et messagers dont Noé, Abraham, Moïse et Jésus.

Étant donné que, la compréhension des dispositions du Coran n'étant pas toujours accessible au premier degré, leur commentaire (*tafsîr*) permet de préciser le sens de certains versets. N'empêche, il est la source fondamentale de l'enseignement et des lois islamiques et traite des croyances, de la moralité, de l'histoire de l'humanité, du culte, de la connaissance, de la sagesse, de la relation entre Dieu et l'homme ainsi que des rapports humains sous tous leurs aspects. Sa spiritualité engage l'homme à vivre dans l'harmonie en tenant compte de tous les éléments de son humanité. Vivre sans oublier la mort, méditer sans négliger l'action du bien et de la justice, se savoir seul et vivre parmi les hommes, nourrir son esprit comme on nourrit son corps et rester exigeant dans la recherche de l'équilibre. Une part importante de son message est consacrée à des enseignements de la justice

sociale, de l'économie, de la législation, de la jurisprudence, du droit et de la politique.

Pour les musulmans, le Coran, dans son ensemble, a été jugé par Dieu lui-même comme une œuvre parfaite : « Aujourd'hui, j'ai rendu votre religion parfaite. J'ai parachevé ma grâce sur vous ; j'agrée l'Islam comme étant votre religion » (Saint Coran, Sourate 5, Verset 3). Tel est le Coran, vision du monde directement suggéré par Dieu lui-même créateur d'une unité que ni les différences d'interprétation, ni les diversités ethniques ne sauraient rompre. Code de vie sociale et religieuse, il a tout prévu, tout réglementé, implicitement ou explicitement. Ces principes énoncés d'intangible manièrent, sont immuables et toute réforme qui leur sera apportée constituerait une nouveauté blâmable, c'est-à-dire une hérésie. A vrai dire, il est le fondement du droit musulman. Six cents versets relèvent du droit proprement dit qui règle les rapports de l'individu avec la société, avec l'aide du recueil des traditions du prophète Mahomet.

Pourtant, l'un des projets de Mouammar Kadhafi est de réinterpréter le Coran de manière à l'adapter à la politique, laquelle qui soit favorable à la gouvernance de la société libyenne. La politisation de l'Islam par Kadhafi a suscité la riposte des théologiens qui se sont s'opposer à ce projet. Il se crée un antagonisme entre lui et les gardiens des textes sacrés qui refusent la dépréciation de l'Islam pour des fins politiques.

Toutefois, le refus des Oulémas n'a pas dissuadé le guide de la révolution. Il les désavoue, et prétend que la nouvelle interprétation du Coran permet de reconstruire une société qui sera conforme aux valeurs de l'Islam. Ainsi, il adopte un discours quasi prophétique. Il déclare : « la religion de Mohamed est une chose, l'Islam en est une autre. L'Islam, tel qu'il est venu avec le Coran, veut dire le Christianisme, le

Judaïsme et le Mahométisme. Pour lui, le mot Islam était donc utilisé bien avant Mohamed, et que tous ceux qui ont cru en Jésus, en Moïse, en Abraham, et en Jacob, tous sont mentionnés dans le Coran. Et ont embrasés l'Islam et cela, avant la venue de Mohamed (F. Burgat et A. Laronde, 1996, p.66). Cela veut dire que l'Islam est la religion de l'unité (Tawhid) et de la soumission à Dieu ». Sa conception de l'Islam prend en compte les autres religions monothéistes parce qu'elles croient en un seul Dieu. C'est ainsi que le 30 juin 1973, lors d'un colloque il dira à certains intellectuels égyptiens : « Vous croyez que les musulmans sont ceux qui ont suivi le prophète Mohammad et les autres ne le sont pas. Toute personne qui croit en Dieu tout puissant est un musulman, toute personne qui s'abandonne à Dieu est un musulman » (A. Esse, 2012, p.12).

Autrement dit, il se fonde sur les dogmes coraniques et une analyse qui distingue des pratiques culturelles qui ont cours dans l'Islam. Selon lui, la charia et le Hadiths ne sont pas des préceptes foncièrement coraniques, mais une œuvre humaine. Il veut donc investir le Coran d'un monopole normatif absolu. Pour cela, il prône une même circonspection à l'égard de l'expression juridique de la doctrine (le Fîqh, auquel il se réfère souvent à tort sous l'appellation de Charîa) qu'il refuse assez logiquement au demeurant à considérer comme une législation sacrée. (F. Burgat et A. Laronde, 1996, p.76). Pour Kadhafi, « Ce que l'on appelle aujourd'hui la législation musulmane ne peut pas être attribué à la religion, ce sont des spéculations ». Il tient la Charîa pour un droit positif au même titre le droit Romain, le code Napoléon ; toutes les lois élaborées par les juristes français, italiens, anglais et musulmans. Il déclare : « Je considère que les Oulémas ont élaboré des lois positives qui ne constituent pas une religion.

D'ailleurs, comment peut-on prétendre juger des crimes en se fondant sur la Charia, qui trouve elle-même sa source dans les Hadîths et en sachant qu'on peut y trouver certains passages qui contredisent ce jugement. On ne peut donc juger en fonction des Hadiths attribués au prophète des siècles auparavant ». (F. Burgat et A. Laronde, 1996, p.67).

Au-delà de ce sentiment, Kadhafi pense que dans les faits et gestes supposés du prophète, un bon nombre d'ajouts s'étaient glissés dans la Sunna du prophète (F. Burgat et A. Laronde, 1996, p.67). Ceux-ci ont été forgés lors des grandes querelles internes (notamment avec la naissance du Chiisme) pour cautionner les pratiques de telle ou telles des parties en présence. Sans doute Boukhari et Muslim, auteurs des principaux recueils de Hadiths n'ont-ils consigné, deux cents ans plus tard, que ceux d'entre eux dont la généalogie avait pu être minutieusement vérifiée, grâce à une technique dans laquelle les musulmans veulent voir aujourd'hui l'une des premières démarches scientifiques dans le domaine historique. Mais, ce tri entre les dîcts « sains » (sahih) et apocryphes (makdoub) n'est, pour Kadhafi qu'une œuvre humaine, (F. Burgat, 1988, p.174) empreinte de trop d'approximations (certains hadiths sont contradictoires entre eux, voir avec les textes mêmes du Coran) pour que la crédibilité de la Sunna dans son ensemble n'en soit affectée. C'est donc dire, le fait que la Charia et le Hadîth, n'étant pas des pratiques coraniques, il trouve inadmissible de les imposer aux musulmans. Il considère qu'ils peuvent être appliqués de façon facultative et non coercitive. A cet effet, il dit :

« Les Hadiths existent et constituent la tradition islamique. Chacun de nous est libre de les appliquer ou d'en choisir ceux qui lui conviennent. Nous sommes des musulmans libres. Je ne peux prétendre,

ni garantir que tel ou tel Hadîth ait été prononcé par le prophète, ni convaincre les musulmans que cela est vrai, car je ne suis pas certain et je n'ai aucune preuve qu'il en est la source. Je peux me guider dans ma vie privée par des Hadîths auxquels je crois, mais je n'ai pas le droit de les imposer à quiconque, ni convaincre personne de leur véracité. Il y a donc une différence entre les Hadîths et la Sunna qui renvoie à des préceptes et à des obligations sociales tirés de la conduite de vie du prophète Muhammad » (F. Burgat et A. Laronde, 1996, p.67).

De ce point de vue, seul prier cinq fois par jour, observer le jeûne du Ramadan sont des recommandations coraniques de la Sunna. La Sunna est l'ensemble des pratiques coraniques qui doit être enseignée aux musulmans. Quant aux Hadîths, leur enseignement conduit à la confusion et au doute chez le musulman. Cette conception de l'Islam du colonel Kadhafi s'est élargie en 1973. Le choix de cette politique tient à faire de l'Islam le fondement de la troisième théorie. C'est sous ce nom que Kadhafi fait connaître son idéologie. En effet, il ne s'agit pas d'un Islam conçu de manière humaine, mais divine. Pour Kadhafi, les Musulmans ne sont pas seulement des adeptes de Muhammad (Mahomet). C'est pourquoi il dit : « *Si vous suivez Muhammad et non Jésus ou que vous suivez Jésus et non Muhammad c'est une erreur, car la conception divine est bien plus profonde que la conception humaine de l'Islam* ». (Collectif, 1975, p72). Tous les prophètes doivent être crus et suivis. Ils viennent tous de Dieu et ne se contredisent pas. C'est l'homme et son sectarisme qui déforme l'éternel message prophétique. « *Il faut prévenir les Chrétiens et les Juifs que s'ils croient en tous les prophètes et en un seul Dieu, ils sont croyants, chacun d'eux est donc Musulman et suit le droit chemin* ». Il affirme que Dieu

ne fera de différence qu'en fonction de la piété de chacun : « *Le plus honorable d'entre eux s'est le plus pieux* » (cor, 49, 13). Il ne doit pas y avoir de discriminations raciales et religieuses au sein de la patrie arabe : « *Nous ne faisons aucune discrimination entre blanc, noir ou jaune, ni entre Chrétien, Juif, Musulman ou adepte d'une autre religion* » (Collectif, 1975, p73).

Toujours dans cette même pensée, il trouve que s'il y a des dissensions entre Chrétiens, Juifs et Musulmans, cela n'appartient pas aux religions mais aux hommes, surtout à la politique colonialiste et l'impérialiste qui cherche à faire croire que la guerre sainte est dirigée contre les gens du Livre (c'est-à-dire, les Juifs et les Chrétiens), déclara-t-il lors de la visite du Président Tchadien François Tombalbaye le 20 décembre 1972 à Tripoli. Bien au contraire, avec les gens du Livre, il ne doit y avoir que le dialogue : « *Le Coran n'a pas dit de recourir à l'épée, mais au dialogue et à la discussion* ». Il cite le verset « Discute pacifiquement la cause avec eux » (Cor. 16, 125) qu'il fait suivre immédiatement d'un autre : « Tu découvriras en ton ennemi un ami véritable » (Cor. 41, 34). En effet, pour mieux comprendre ces formules, confrontons-les avec le point de vue catholique par exemple. D'abord, il faut marquer nettement leur ouverture et le progrès qu'elles constituent par rapport aux positions des Frères Musulmans qui ne pensent qu'à un retour pour les gens du Livre au statut de dhimmi (protégé). Lequel, pour être libéral dans la première version (pacte de Najran) n'en laisse pas moins place en théorie, à la justification d'une éventuelle discrimination. Cela d'autant plus qu'il existe un autre pacte, celui d'Oumar, qui est franchement humiliant pour les protégés. Passons sur les vues sommaires qui sont parfois données par Kadhafi sur la vie des Chrétiens ou sur l'histoire de l'église et de l'Occident qui ne sont pas toujours distingués. On ne peut lui faire grief, de ne pas connaître le christianisme de

l'intérieur et de généraliser trop vite des critiques très rependues en Islam. En fait, la majeure partie de ce qui peut se lire en arabe sur le christianisme est particulièrement mal informé car cette littérature s'appuie presque exclusivement sur le scientisme et l'athéisme occidentaux. Et Kadhafi ne peut donc pas être tenu pour responsable de la carence des intellectuels arabes sur ces questions.

Par ailleurs, on se demande si cette ouverture est bien toute l'ouverture possible en Islam. Par exemple, à propos de l'accusation de falsification ou de manipulation de l'écriture sainte portée contre les Juifs et les Chrétiens. La source de cette accusation est le Coran. Si le message prophétique éternel n'est conservé que dans le Coran dans toute la pureté, l'affirmation traditionnelle que reprend Kadhafi, fait que le dialogue risque de ne pas s'amorcer et la position de Kadhafi n'a marqué aucun progrès. Mais, toute la discussion tourne autour du mot *tahrît*. Certains penseurs de l'Islam, et non des moindres (Al Ghazâli, Ibn Qayyim, précurseur du réformisme) admettent que la lettre des Évangiles a été conservée mais que c'est Saint Paul et les conciles qui sont responsables de la falsification. C'est-à-dire d'une interprétation fausse de la lettre des textes. La plus vigoureuse réfutation de la divinité du Christ, celle d'Al Ghazâli, prend appui sur l'Évangile de Saint Jean et nullement sur le Coran. De ce fait, Kadhafi est donc convaincu que les écritures ont été réellement falsifiées, d'autant dire qu'elles sont l'œuvre d'êtres humains (Collectif, 1975, p74). Dans ce contexte, sans vouloir trancher définitivement la question, il est préférable de souligner encore l'ouverture d'esprit du leader libyen. Il affirme, en face des Chrétiens de l'Union Socialiste Arabe (USA) égyptienne ; « *Ce que je souhaite, c'est qu'on ne s'arrête pas à une seule tentative. Il faut que le Dialogue se poursuive* ». Mais le dialogue ne pourra passer que par le respect de l'autre, tel

qu'il est et tel qu'il veut être pour comprendre la formule de Gardet. Certaines phrases de Kadhafi sont si larges qu'elles font penser au béhaïsme. Il dit :

« Qu'importe que vous soyez Musulman ou non, l'important c'est que vous croyiez en Dieu et que vous croyiez à tous les prophètes du premier au dernier ». Ou mieux : « Nous ne devons pas stimuler les idolâtres ou les athées à croire en Muhammad ou en Jésus ou en Moïse, mais à croire en un Dieu unique... et cela signifie l'existence d'un nouveau mouvement religieux dans lequel tous les efforts se conjuguent et ne se heurtent pas » (Collectif, 1975, p74).

3-2- Les tactiques pour contrer les religieux libyens

Pour arriver à bout des religieux, Mouammar Kadhafi a lancé contre les dignitaires religieux une campagne de dénigrement systématique en les faisant passer aux yeux du peuple libyen comme des obscurantistes réactionnaires. De lui-même, il donne l'image de quelqu'un dont la vision est plus conforme à l'orthodoxie islamique que celle des islamistes.

Dès lors, la publication du « Livre Vert » en 1975, il s'essaie à une redéfinition des relations entre l'Homme et Dieu ainsi que des rapports entre l'État et la Religion. En effet, Kadhafi fait dudit livre censé représenter la troisième théorie universelle, le mode d'emploi et de compréhension du Coran et une référence de gestion politique et sociale du pays. Il proclame que les réflexions développées dans ce livre s'inspirent des préceptes de l'Islam ce que contestent fermement les Oulémas. Dans cette offensive, il ne se prive pas de mettre en cause la moralité des dirigeants religieux et la qualité de leur connaissance du message coranique. Pour

remettre en cause leur autorité spirituelle, il évoque la responsabilité individuelle en matière religieuse. Selon lui étant donné que l'arabe est la langue des Libyens et que le Coran est lui aussi écrit en arabe, ces derniers n'ont pas besoin d'individus qui intercèdent entre eux et Dieu pour les préoccupations spirituelles. Il fait du Coran la source de légitimation religieuse des actions de l'État et délégitime les chefs religieux en rejetant la Sunna et les Hadiths comme source du droit musulman.

Aussi, le régime commence par interdire toutes les associations religieuses et laïques. Celles qui veulent continuer leurs activités doivent au préalable faire la preuve que lesdites activités sont conformes à la ligne définie par le régime. C'est ainsi que la puissante confrérie des Senoussis dont est issus tous les monarques qui ont gouverné le pays avant la révolution de 1969 a été interdite. Les mosquées sont passé sous le contrôle du gouvernement et les activités des Oulémas comme les prêches dans les mosquées ont fait l'objet d'une surveillance constante par les services de sécurité. Pour ne pas s'exposer aux foudres du régime beaucoup de religieux ont fait le choix de rentrer dans les rangs ou de s'autocensurer eux-mêmes.

Cependant, en mettant sous l'éteignoir les religieux, il s'accapare également de leur action de prosélytisme pour se poser en leader du monde islamique. C'est ainsi qu'il institut le World Islamic Call Society (AMAI) qui a eu pour objectif de faire la promotion de l'Islam tel que Kadhafi la souhaité sur certains continents. Les étudiants étrangers furent reçus dans les universités libyennes pour leur formation théologique. Ainsi, à la fin de leur formation ils sont retournés chez eux pour faire la promotion de l'interprétation de l'Islam du Guide de la révolution libyenne. Mais, au-delà de ce rôle dans l'éducation des musulmans, l'AMAI (Association Mondiale d'Appel

Islamique) a servi comme le bras religieux de la politique étrangère du gouvernement et son interface avec les minorités religieuses du pays. Cette organisation a été chargé d'administrer les mosquées, de surveiller les prédictateurs et de veiller à ce que toutes les pratiques religieuses dans le pays soient conformes aux pratiques de l'Islam approuvées par l'État Libyen. Les forces religieuses traditionnelles ont donc perdu toutes leurs prérogatives et pour ne pas disparaître totalement, elles se sont réorganisées pour répliquer aux attaques du régime. Pour arriver à bout des religieux Kadhafi a procédé à des provocations pour mieux ternir leur image aux yeux du peuple libyen.

Conclusion

Après avoir renversé la monarchie di roi Idriss à la suite du putsch de 1969, Mouammar Kadhafi se retrouve au sommet d'un État fondamentalement religieux qui a toujours été gouverné suivant les principes de l'Islam. Véritable stratège, Kadhafi va se poser en défenseur et promoteur de l'orthodoxie de l'Islam. Ainsi pour avoir la légitimité aux yeux du peuple libyen, il va se servir des Oulémas pour assoir puis consolider son pouvoir. Le soutien des Oulémas a été d'une importance capitale dans la consolidation du régime. Ce faisant, il a limité l'influence des dignitaires religieux réunis dans des ordres sectaires comme la confrérie des Senoussis et celle des Frères Musulmans. Cependant, une foi les assises de son régime consolidées avec le soutien des Oulémas, il prend peu à peu ses distances avec les religieux dont le dogmatisme était susceptible selon lui, de faire ombrage à son projet politique et social. Il n'est donc pas question pour lui de laisser l'espace religieux entre les mains des Oulémas. Ainsi, pour embarrasser

les religieux, il a lancé une campagne de dénigrement systématique contre les dignitaires religieux, en les faisant passer aux yeux du peuple libyen comme des obscurantistes réactionnaires. De lui-même, il donne l'image de quelqu'un dont la vision est plus conforme à l'orthodoxie islamique que celle des islamistes. Un purificateur venu du désert, destiné à renverser les hiérarchies porteuses de corruption. Même s'il n'avait pas été porté vers ce rôle par la foi, il a été plus facile pour lui à assumer dans la confrontation avec la monarchie descendant d'un mouvement religieux. L'Islam en Libye, étant un guide politique autant que spirituel, il est clair qu'un révolutionnaire a deux façons possibles de se justifier : soit en devenant laïc (mais jamais un révolutionnaire musulman ne s'est déclaré apostat) ; soit en se déclarant plus religieux que ceux qu'il a renversés. Dans l'exploitation politique de l'Islam, Kadhafi a réussi ce pari. Le nouveau dirigeant libyen a en fait une conception et compréhension religieuse propre à lui. À l'analyse des faits, certaines des initiatives sont ouvertement des provocations qui ont pour but de susciter la réaction des religieux qui sont dans le viseur et à qui il a repris la main dans la gestion de l'Islam libyen. Les visées d'une telle audace réformiste ne sont pas seulement de nature théologique. Il s'agit tout autant de priver la corporation des Oulémas du monopole en matière religieuse et de balayer ainsi les obstacles devant le "livre vert". Cet ouvrage dans lequel est inscrit l'idéologie politique du dirigeant libyen qui est censé remplacer le Capitalisme et le Marxisme.

Références bibliographiques

AUDIBERT Pierre, 1979. *La Libye*, Petite planète, Paris, 188 p.

BURGAT François, 1988. *L'Islam au Maghreb : La voix du Sud : Tunisie, Algérie, Libye, Maroc*, Karthala, Paris, 312 p.

BURGAT François et LARONDE André, 1996. *La Libye, "Que sais-je ?"*, PUF, Paris, 128 p.

COLLECTIF, 1975. *La Libye nouvelle, rupture et continuité*, CNRS, Paris, 303 p.

ESSE Amouzou, 2012. *Mouammar Kadhafi et la réalisation de l'Union Africaine*, L'Harmattan, Études, 238 p.

GUENERON Hervé, 1976. *La Libye, "Que sais-je ?"*, PUF, Paris, 128 p.

MONCEF Djaziri, 1996. *État et société en Libye : Islam, Politique et Modernité*, l'Harmattan, Paris, 284 p.

MONCEF Ouannes, 2009. *Militaires, élites et modernisation dans la Libye contemporaine*, l'Harmattan, Paris, 446p.

AHMIDA Ali Abdoulatif, 2009, « The marking of modern Libya : State formation, colonisation, and resistance », *New York : State University press of New York*, 2009, p.82.

BADIE Bertrand, 2011, « Printemps arabe : Un commencement », *Études*, n°1-2, vol.415, de juillet à août 2011, pp.7-18.

JOFFE Georges, 1988, « Islamic opposition in Libya », *Third World Quarterly*, vol. 10, n° 2; April 1988, p. 616.

RAY Takeyh, 2000. « Qhadafy's Libya and The Prospect of Islamic succession », *Middle East. Policy*, vol. 7 n° 2, February 2000, pp. 155-156.

GEOFFE Simons, 2004, « Libya and the west from indépendance to Locherbie », *Tauris* 2004, p.114-116.